(Registered on the Records on the 1st April, 1940.)

Monsieur le Procureur du Roi ayant ce jour représenté à la Cour que l'Ordre de Sa Majesté en Conseil intitulé "Loi relative à la Protection des Femmes Femmes et des Filles Mineures" en date du 16 juillet part et des Filles Mineures "En date du 16 juil-Mineures—Mineures"

let 1914 et enregistré sur les Records de cette Ile le Sercq.

1940

ler. août 1914, quoique ayant force de loi dans le Bailliage de l'Île de Guernesey, n'a pas été enregistré sur les Records de l'Île de Serk: La Cour, ouïes les conclusions des Officiers du Roi, a ordonné qu'une copie du dit Ordre en Conseil sera transmise par le Greffier du Roi à Monsieur le Sénéchal de Serk pour être enregistrée sur les Records de la dite Île.